

Ministère de la Région de
Bruxelles-Capitale
AATL
Direction de l'Urbanisme
A l'attention de M. A. Goffart,
Directeur
8 bte 1, rue du Progrès
1035 Bruxelles

Vos réf. : 13/pdf/155544 - Vassiliki Psachoulas
Nos réf. : AVL / Gr. Meyfroots - SGL2019.350
Annexe : /

Bruxelles,

Concerne: SAINT-GILLES. Immeuble sis 15, rue Vanderschrick.
Transformation d'une maison unifamiliale en 3 appartements.
Avis de la CRMS du 30.06.2004 (point III. A. 9).

Monsieur le Directeur,

Conformément à votre demande datée du 11 mai reçue le 14 mai et à l'avis qu'elle a émis en séance du 9 juin, la Commission royale des Monuments et des Sites a analysé en séance du 30 juin dernier le nouveau dossier dont un complément lui a été livré par l'architecte en même temps qu'à la Direction de l'Urbanisme.

L'avis conforme est favorable sous réserves.

La CRMS demande qu'en façade arrière les châssis soient restaurés plutôt que systématiquement remplacés dans leur globalité. Seules les pièces irrécupérables de ces anciens châssis devront être remplacées à l'identique : il s'agit souvent des pièces d'appui et des nez plus fortement soumis aux dégradations par l'eau. Sur les 12 baies existantes en façade arrière, 9 châssis peuvent être conservés (les dimensions des 3 autres baies seront modifiées de sorte qu'il sera impossible d'y conserver les anciennes menuiseries). Il s'agit donc de mener une inspection systématique de chaque élément afin de le maintenir le plus complètement possible. L'insertion d'un verre feuilleté est tolérée. Il est entendu que les anciennes quincailleries seront remises en état.

La CRMS souhaite que les nouveaux plafonnages et enduits soient réalisés sans fer à coin ni cornière d'angle de quelque type soient ils. Ces travaux devront être exécutés comme à l'origine sans élément de raccord rapporté.

La CRMS a admis que, au 3^e étage, la baie d'une largeur existante de 83 cm entre le futur salon et la salle à manger soient agrandie à 140 cm.

La CRMS a compris que les travaux ne concernaient pas la cage d'escalier hormis la restauration des vitraux. Cette remise en état se fera dans une phase ultérieure d'après une étude exhaustive des finitions intérieures (analyses stratigraphiques des peintures, des vernis, dégagements éventuels, etc).

Les différences de niveaux existantes seront maintenues comme précisés dans les derniers plans reçus (plan 2.2 du 18.06.2004).

D'autre part, il apparaît que la CRMS a dernièrement été amenée à se prononcer sur plusieurs maisons de l'ensemble construit par Ernest Blérot rue Vanderschrick. Il s'agissait dans chaque cas de demandes individuelles ne concernant parfois que un seul étage. La CRMS souhaite disposer d'une étude globale sur les maisons classées de la rue pour évaluer leur état de transformation actuel au vu de leur situation d'origine et, partant, estimer en connaissance de cause l'ampleur des interventions demandées par les propriétaires. Cette analyse permettra alors de déterminer avec précision les interventions types qu'il convient ou non d'approuver. Une réunion sera prochainement organisée par la CRMS afin de mettre au point avec la DMS la mise en oeuvre de cette recherche.

Veillez croire, Monsieur le Directeur, en l'expression de notre considération.

Anne VAN LOO,
Secrétaire.

Jacques DEGRYSE,
Président.

C. c. à la DMS.